

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25320326

Déposé
20-03-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0472331008

Nom(en entier) : **CORTEL**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de la Houlette 9
: 1421 Braine-l'Alleud**Objet de l'acte :** OBJET**RESOLUTION – Modification de l'objet**

Monsieur le Président donne lecture du rapport de l'organe d'administration établi le 17 mars 2025, antérieurement au présent acte, en vertu de l'article 6 :86 du Code des sociétés et des associations exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet.

Le rapport de l'organe d'administration restera ci-annexé.

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et d'adapter l'article des statuts comme suit :

« La société a pour objet, pour son compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

- Activités immobilières
 - L'achat, la vente, la location, la gestion, l'expertise, la transformation, la rénovation, le lotissement en matière immobilière.
 - Toutes transactions et promotions immobilières, pour compte propre ou pour compte de tiers, ainsi que les activités de conseil, d'étude, de consultance, d'expertise et de courtage en matière immobilière et en matière d'assurances.
 - La prise de participation dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire.
 - Toutes opérations d'achat, de remise en état, de transformation, de vente, de promotion, de location, de sous-location, d'échange, de mise en garantie, d'exploitation, de mise en valeur, de lotissement, de gestion, de tout immeuble ou partie d'immeuble bâti ou non-bâti.
 - La coordination et la commercialisation de promotions par l'établissement d'études, de plans, de projets en rapport avec les opérations immobilières mentionnées.
 - La représentation de tous les tiers dans ce type d'opérations et la possibilité d'adopter la qualité de marchand de biens.
- Activités commerciales et de services
 - Le courtage et le négoce de tous produits, biens et services.
 - La fourniture de conseils et la prestation de toutes activités pertinentes du coaching et de la formation.
 - L'activité de formation, d'organisation de conférences et/ou séminaires de tous types en Belgique et à l'étranger.
 - L'organisation et la dispense de programmes de formation et de coaching en immobilier, vente,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

gestion, développement personnel et développement d'entreprises.

- *L'organisation de séjours de développement personnel et/ou professionnel, pour particuliers, indépendants et entreprises, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.*
 - *La consultation en étude de marché, stratégie commerciale et marketing.*
 - *La gestion administrative, commerciale et financière, y compris la gestion et la coordination de projets d'envergure.*
 - *Édition et diffusion de contenus*
 - *Les travaux de secrétariat, de dactylographie, la rédaction, l'édition et la publication d'articles, de notes, de manuels et d'autres ouvrages professionnels ou académiques, sous format physique ou numérique.*
 - *La création, la diffusion et la commercialisation de supports pédagogiques, multimédias ou numériques, en lien avec les formations et les activités professionnelles de la société.*
 - *Gestion immobilière et hébergement*
 - *La société pourra, dans le cadre de sa gestion, supporter, détenir et exploiter des biens immobiliers destinés à l'hébergement des dirigeants et de leur famille, sans que cela ne constitue son activité principale.*
 - *Organisation d'événements et salons professionnels*
 - *La société pourra gérer, promouvoir, organiser et présenter des événements, des salons et des conférences professionnels ou grand public, en lien avec ses activités principales ou connexes, en Belgique et à l'étranger.*
- La société pourra exploiter des plateformes numériques et outils technologiques dédiés à la formation, au coaching et à la diffusion de contenus pédagogiques.*
- La société pourra également accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.*
- Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.*
- Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.*
- Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.».*